

Réunion du 29 juin 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient
présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danièle DILIGENT, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Philippe MEYER

**N° CP/2015/254 - Cité scientifique des jeunes Le Vaisseau - 3151
Protocole d'accord valant solde du marché entre le
Groupement et le Département**

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, :

- approuve le principe du règlement du solde financier du marché n° 001679 portant sur la conception et réalisation du design, de la scénographie et du graphisme des zones renouvelées de l'univers "Les animaux" et du jardin du Vaisseau par le protocole d'accord joint en annexe de la présente délibération ;
- accepte la renonciation partielle aux pénalités de retard en raison notamment du caractère disproportionné de ces dernières ;
- fixe le solde financier du marché (comprenant la révision des prix et les pénalités de retard notamment) en tenant compte de la réfaction de prix à appliquer ;
- prend acte de la prolongation de la garantie due par le groupement en vertu du CCTP pour un délai de 6 mois soit jusqu'au 4 juillet 2016 ;
- accepte la renonciation des parties à tout recours ultérieur concernant le solde financier du présent marché et prend acte de l'engagement du groupement titulaire à se désister de la requête déposée auprès du CCIRAL ;
- autorise son Président à signer ledit protocole d'accord joint en annexe à la présente délibération.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20150629-lmc194392-CC-1-1
Acte certifié exécutoire au : 06/07/15